

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/015 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/010</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24
 Présents : 18
 Votants : 19
 POUR : 19 (100%)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le vingt-deux mars deux mille seize, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/03/2016
 Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : SIGNORET F ; DUGARD Y ; BOUILLON J ; MALVAUX A ; ETIENNE P ; COURVOISIER CLEMENT F ; GODART O ; ADAM C ; BESANCON T ; CORNEILLE JP ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; PIC JY ; SOUDANT G

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à Mme LESUEUR Patricia.

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR LE WEEK-END DE PAQUES 2016

Vu la délibération n°DC2015/50 du Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2015 fixant les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour la saison 2016 ;

Considérant l'organisation d'une animation spécifique au Parc Argonne Découverte pour le week-end de Pâques ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- AUTORISE que le Parc Argonne Découverte soit ouvert au public de 10 h à 18 h du samedi 26 au lundi 28 mars 2016.
- AUTORISE que le restaurant LA CIME DES ARBRES soit ouvert du samedi 26 au lundi 28 mars 2016.

Le Président,

 Francis SIGNORET

Francis SIGNORET
Secrétaire de séance